

## **CHARTRE DES PÊCHEURS SPORTIFS DES ÉQUIPES DE FRANCE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES**

Vous avez été choisis parmi les 10000 compétiteurs que compte la FFPS et vous représenterez, lors des compétitions internationales, un pays et une fédération sportive.

Tout compétiteur sélectionné en équipe de France doit avoir conscience qu'il représente l'image de la FFPS quel que soit le lieu où il se trouve. Il est garant de l'image sérieuse et positive que la fédération souhaite véhiculer.

Cette charte est le guide des bonnes pratiques et de bonne conduite. C'est un engagement source de droits et d'obligations.

Le refus de signature de cette charte vaut renoncement à la sélection et est inscrit dans le règlement de discipline général de la fédération.

Sont considérés comme compétiteurs des équipes de France, les compétiteurs sélectionnés en vue de participer aux :

- Championnats du Monde quelle que soit la catégorie (sénior, jeune, féminine, master, ...);
- Championnats d'Europe quelle que soit la catégorie (sénior, jeune, féminine, master, ...);
- Autres manifestations où la FFPS mandate une/des équipe(s) de France pour la représenter.

La vie en communauté n'est pas toujours chose facile et demande parfois quelques attentions concernant :

- Les règles d'hygiène de vie et de sécurité ;
- Les tenues vestimentaires ;
- Les lieux d'hébergement ;
- Le matériel et les vêtements mis à disposition par la FFPS ;
- Les organisateurs, les commissaires, les arbitres ;
- Les horaires ;
- Les partenaires de la Fédération (qu'ils soient ou non partenaires habituels du compétiteur) ;
- Les délégués, l'encadrement, les équipiers ;
- Les adversaires et leur encadrement ;
- Les consignes ;
- Les règles d'un bon usage des réseaux sociaux ;
- Le droit à l'image ;
- Le code mondial anti dopage.

Certains item cités supra méritent quelques explications.

### **Généralités :**

Respecter ses partenaires, adversaires, l'encadrement fédéral, sponsors et toutes composantes ou institutions qui composent le mouvement sportif en général et français en particulier. Durant tout le déplacement des équipes de France celle-ci sont sous l'autorité du responsable fédéral désigné.

Le compétiteur s'engage à respecter de manière indéfectible toutes les instructions émanant de la fédération et de ses cadres (capitaine, manager, directeur sportif,...).

Il devra faire preuve de solidarité et d'altruisme dans la démarche sportive. Il faut pêcher pour le groupe, pour l'équipe, partager pour être les meilleurs possibles, adopter à tout moment, même au pire, une attitude ouverte et disponible.

#### **Tenues vestimentaires :**

Les seules tenues à utiliser sont celles de la FFPS ou de ses partenaires officiels (casquette comprise), aussi bien sur les lieux d'entraînement, de reconnaissance de parcours, de compétition, de détente ou de restauration commun avec les autres nations ainsi que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Les vêtements marqués FRANCE doivent être respectés. Ce sont des tenues réservées pour les épreuves internationales et/ou pour la communication.

#### **Communication et réseaux sociaux :**

Parmi ses obligations, le compétiteur de l'équipe de France s'engage à assumer toute obligation officielle, de communication, de publicité, de promotion de la FFPS et plus généralement de promouvoir sa discipline en France et/ou à l'étranger. Il s'interdit de diffuser des commentaires négatifs sur l'Equipe de France en général incluant encadrements partenaires etc.. (Article L331-7 du Code du Sport).

Toutes communications à travers les réseaux sociaux devront se faire sans porter atteinte à l'image et au fonctionnement de la fédération et tout ce qui s'y rattache ainsi que de l'équipe.

Les seuls partenaires autorisés sont ceux de la fédération. Durant tout le championnat\*, vous avez interdiction de vanter les mérites ou même d'évoquer une entreprise autre qu'un partenaire de la Fédération.

Aucune implication ni écriture sur un site ou les réseaux sociaux pour le compte d'un partenaire personnel et aucune publication d'images ou de vidéos dans une autre tenue que celle de la fédération ou du partenaire fédéral ne seront tolérées.

*\* les dates de début et de fin du championnat sont celles du départ et du retour de la délégation.*

#### **Le droit à l'image :**

Les compétiteurs sélectionnés en équipe de France consentent, par leur adhésion à la présente charte, à céder à la FFPS leur droit à l'image en situation de pratique de leur discipline sportive (image individuelle ou collective extraite en entraînement, représentation, compétition ou dans le contexte d'une compétition).

La cession du droit à l'image dans ces conditions est effectuée à titre gracieux. Il est précisé que l'image (photo, vidéo) d'un compétiteur ainsi définie peut être reproduite par la FFPS sous toutes formes ou tous supports, connus ou inconnus à ce jour, à des fins exclusives d'information, de promotion institutionnelle de la FFPS.

#### **Dopage :**

Le compétiteur s'engage à respecter le code mondial anti-dopage (mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année). Détails et consultation : <https://www.wada-ama.org/fr/le-code>

#### **Administratifs :**

Pour les déplacements à l'étranger, le compétiteur s'engage à se conformer aux règles administratives en vigueur et aux consignes qui lui seront données par le responsable fédéral concernant son passeport, sa carte d'identité, ses permis de conduire et sa carte européenne d'assurance maladie.

Une copie de ces documents sera transmise dans les temps demandés avant le départ.

#### **Alcool et cigarettes :**

Pour les compétiteurs majeurs, ne pas consommer d'alcool ni de tabac (y compris vaporette) en périodes actives de stages, représentations ou compétitions. En avoir une consommation modérée hors ces périodes pendant toute la durée de leur prise en charge ou représentation fédérale ;

Pour les compétiteurs mineurs, la vente d'alcool et de tabac étant interdite aux mineurs en France, leur consommation est tout simplement interdite en stages, représentations et compétitions pendant toute la durée de leur prise en charge ou représentation fédérale.

**Précision :**

La présente charte vaut pour tout compétiteur en équipe de France. Elle peut toutefois être complétée en fonction de la représentation pour laquelle le compétiteur est sélectionné. Dans ce cas, un addendum également signé est alors à joindre à celle-ci indiquant les compléments à prendre en compte qui ne peuvent en aucun cas modifier la teneur de celle-ci.

**J'accepte sans aucune réserve l'ensemble des principes édictés ci-dessus.**

<b>Le compétiteur</b>	<b>Pour les mineurs, le représentant légal</b>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
<b>Date et signature</b>	<b>Date et signature</b>
précédée de la mention « Lu et approuvé »	précédée de la mention « Lu et approuvé »

<b>Le responsable du pôle France de la discipline</b>	<b>Le Président de la Fédération</b>
Nom :	Nom : GOUPIL
Prénom :	Prénom : Jacques
<b>Date et signature</b>	<b>Date et signature</b>

Fait en deux exemplaires originaux dont un est remis à chaque partie.